

## **LA DETERMINATION DES PERSONNELS DU SECTEUR PUBLIC LOCAL A IMPOSE LE RESPECT DES DROITS DES AGENTS**

La Direction locale a décidé de réorganiser une fois de plus la Division Recettes du SPL.

Le 25 mai 2012, les agents étaient réunis par le responsable du pôle gestion publique SPL pour apprendre que plusieurs services de la Division Recettes allaient être restructurés. Lors de cette réunion, aucun document n'a été distribué aux agents sur le périmètre des futurs nouveaux services.

Dès le lendemain, des entretiens informels étaient menés bon train à l'initiative des chefs de services pour désigner les futurs effectifs des différents services.

Le mardi 5 juin, une réunion des services concernés avec les trois plus importantes organisations syndicales a eu lieu. Elle avait pour objet de définir ensemble les revendications et de demander rapidement une audience auprès du Gérant Intérimaire de la DRFIP de Paris.

Le 6 juin au matin tous les agents de la Division étaient destinataires d'une fiche de vœux à remettre au plus tard.....le lendemain à 11h.

L'après midi même, plus de quarante collègues accompagnaient la délégation intersyndicale reçue en audience par le DRFIP, Jean-Pierre Péry.

Cette restructuration de la Division est faite en dépit du bon sens et surtout en marge des règles établies. En effet, toute restructuration doit impérativement passer par le Comité Hygiène et Sécurité, puis par le Comité technique avant d'être effective. Or, ces instances doivent être réunies....début juillet.

Au cours de cette audience nous avons obtenu :

- la suspension immédiate des modalités de réorganisation jusqu'à réunion du CHS et du CT
- la garantie pour les agents d'une priorité pour suivre leur mission
- le report du dépôt des fiches de vœux jusqu'au 20 juillet 2012
- la publication d'un organigramme prévisionnel n'engageant aucun agent et permettant d'avoir une vision plus claire de la future réorganisation pour les agents.
- une fiche par futur service indiquant les missions, le périmètre et la manière de fonctionner.

**En conclusion, la détermination, la précision des revendications et l'unité réalisée ont permis de mener à bien la bataille pour le respect des droits des agents. C'est une victoire de l'ensemble des personnels de cette division qui ont su s'organiser pour obtenir gain de cause.**